République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251230-00322025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le trois octobre deux mille vingt-cinq la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, M. Bruno LE MEN, Mme Monique RONDEAU, M. René BOULÉ.

Absents excusés : M. Frédérique MARAY ayant donné pouvoir à M. André JOSSE,

Absents : M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL

A été nommée secrétaire de séance : M. Bruno LE MEN,

N°0031-2025 – Analyse des candidatures, recrutement d'un agent recenseur et détermination de la rémunération ;

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de La Grée St Laurent figure dans la liste des communes qui auront à réaliser l'enquête de recensement de la population du 06 janvier au 14 février 2026.

Elle informe l'assemblée la nécessité de recruter un agent recenseur afin d'assurer ces opérations de recensement et de fixer la rémunération de cet agent.

Mme le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur ce sujet, sachant que la dotation forfaitaire allouée à notre commune au titre de l'enquête de recensement de 2020 s'élève à 598 €.

Après l'analyse des candidatures déposées en mairie les membres du Conseil Municipal, après avoir voté par :
Mme Annabelle COLLOT : 3 votes pour
Mme Marie-Annick GAIDIER : 4 votes pour
Mme Emilie DUPREZ : 0 vote
Abstention : 1

- **Décident** de confier la mission de recensement à Mme Marie-Annick GAIDIER qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2026 ;

- **Approuvent** le recrutement d'un agent recenseur pour les opérations de recensement de la population ;

- **Décident** de verser à l'agent recenseur une rémunération brute de 1000 €.

- **Décident** du remboursement de l'intégralité des frais liés aux formations (indemnités kilométriques et frais de repas) pour l'agent recenseur ainsi que pour le coordonnateur communal, sur présentation d'un état détaillé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 20 octobre 2025

Madame Le Maire

Martine GOUÉDO